

# Fonds d'amorçage de projets

## Règlement

### 1. Objectif du programme

À l'aide de financement de démarrage pour les membres chercheuses et chercheurs de CentrEau, le programme de fonds d'amorçage de projets de CentrEau a pour objectif de favoriser l'émergence de projets de recherche collaboratifs et intersectoriels dans le domaine de l'eau, et de contribuer à l'avancement des connaissances en lien avec la programmation scientifique du regroupement. Ce programme se veut un levier financier pour la réalisation de projets porteurs.

### 2. Financement disponible

Six (6) enveloppes de 20 000 \$ non renouvelables sont disponibles chaque année. Ces montants servent à couvrir des dépenses liées à la recherche.

Une (1) enveloppe additionnelle non renouvelable de 10 000\$ par projet est disponible pour les projets pour lesquels l'une ou l'un des deux chercheuses ou chercheurs principaux du projet est d'un Centre collégial de transfert de technologie (CCTT) et implique l'une de ses étudiantes ou étudiants de niveau collégial dans le projet.

### 3. Critères financiers

Pour l'enveloppe de 20 000\$ non renouvelable, les critères sont:

- Au moins 10 % du montant devra être dépensé en compléments de bourses à un ou des étudiant(e)s aux cycles supérieurs travaillant sur le projet.
- Au plus 90 % du montant peut être dépensé, selon les [Règles générales communes des Fonds de recherche du Québec](#) (FRQ) et les Règles des Regroupements stratégiques du Fonds de recherche du Québec - Nature et technologie (FRQNT), en :
  - salaire de personnel hautement qualifié (PHQ): personnel technique et de recherche, étudiante ou étudiant universitaire ou collégial, stagiaire postdoctoral(e), etc.;
  - équipement et matériel;
  - compléments de bourses;
  - frais de déplacement;
  - honoraires professionnels;
  - frais de diffusion des connaissances et de transferts technologiques.

Pour l'enveloppe de 10 000\$ non renouvelable, si applicable, les critères sont:

- Au moins 10 % du montant devra être dépensé en compléments de bourses à un ou des étudiant(e)s de niveau collégial travaillant sur le projet.
- Au plus 90 % du montant peut être dépensé, selon les [Règles générales communes des Fonds de recherche du Québec](#) (FRQ) et les Règles des Regroupements stratégiques du Fonds de recherche du Québec - Nature et technologie (FRQNT), en :

- salaire de personnel hautement qualifié (PHQ): personnel technique et de recherche, étudiante ou étudiant universitaire ou collégial, stagiaire postdoctoral(e), etc.;
- équipement et matériel;
- compléments de bourses;
- frais de déplacement;
- honoraires professionnels;
- frais de diffusion des connaissances et de transferts technologiques.

### 3. Critères d'admissibilité et de sélection

Pour obtenir un financement dans le cadre du programme de fonds d'amorçage de projets de CentrEau, le projet doit :

- Être nouveau. C'est-à-dire ne pas encore avoir démarré, ou avoir démarré depuis un maximum de six mois à la date de la remise de la demande.
- Favoriser la collaboration inter-établissements en impliquant au moins 2 chercheuses ou chercheurs membres de statut régulier de CentrEau rattachés à 2 établissements différents. Lors de l'évaluation, une attention particulière sera accordée à la diversité des établissements impliqués.
- Être porteur. Le projet doit s'inscrire dans la programmation scientifique du regroupement et avoir un potentiel pour l'avenir. Voici des exemples de thématiques dans lesquelles le projet pourrait s'inscrire:
  - santé humaine et environnementale;
  - agriculture durable et intelligente;
  - enjeux hydroclimatiques;
  - infrastructures vertes;
  - réduction des contaminants et nutriments dans les cours d'eau;
  - adaptation aux changements climatiques en gestion de l'eau;
  - conflits d'usage;
  - valorisation des ressources de l'eau.

Lors de l'évaluation, une attention particulière sera accordée à la diversité des axes de recherche et des disciplines touchés par le projet.

- Être d'envergure. Les indicateurs utilisés pour statuer sur ce critère sont: le nombre d'établissements impliqués, le nombre de chercheuses et chercheurs impliqués, le nombre d'étudiantes et d'étudiants impliqués, et la taille du projet envisagé. Lors de l'évaluation, une attention particulière sera accordée à l'équité, la diversité et l'inclusion des membres de l'équipe de recherche.
- Respecter le partage des coûts décrits dans la section "critères financiers".
- S'inscrire dans un projet plus vaste pour lequel une demande de financement à un organisme subventionnaire est prévue (le programme de fonds d'amorçage de projets de CentrEau doit servir de levier financier).

Seront considérés comme des atouts:

- L'implication d'un Centre collégial de transfert de technologie (CCTT) dans le projet.
- Un projet ayant des perspectives internationales.
- Un projet ayant établi des liens avec les objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU.

#### 4. Évaluation

Le Comité scientifique de CentrEau évaluera les demandes sur la base des critères d'admissibilité et de sélection décrits ci-haut, de même que sur la base d'une demande complète (c'est-à-dire que tous les éléments demandés au point 5 ont été fournis), pour déterminer les récipiendaires des enveloppes de financement. Une fois l'évaluation complétée, la réponse sera envoyée par courriel à la chercheuse ou au chercheur principal dans les meilleurs délais.

#### 5. Remise de la demande

Il y aura deux appels à candidatures par année, un troisième étant organisé que s'il reste des fonds suite aux deux premiers appels.

Pour soumettre une demande, l'équipe de recherche doit déposer sa demande (format pdf, maximum de 3 pages) dans ce formulaire. La demande doit comprendre:

- Un résumé du projet de recherche (le projet complet pour lequel le fonds d'amorçage vous servirait de levier).
- Une description de la façon dont le projet cadre avec la programmation scientifique du regroupement.
- La portée du projet pour la société.
- Les dates de début et de fin du projet.
- Les livrables et l'échéancier global.
- Une ventilation budgétaire pour les 20 000 \$.
- Pour la demande au programme de fonds d'amorçage de CentrEau: le nom et l'établissement d'attache de la chercheuse ou du chercheur principal pour la demande, de même que des chercheuses et chercheurs impliqués, et si possible, du personnel hautement qualifié impliqué.
- Le nom de l'organisme subventionnaire auprès de qui serait déposée la demande de financement subséquente.
- Pour la demande de financement subséquente prévue auprès d'un organisme subventionnaire: le nom et l'établissement d'attache de la chercheuse ou du chercheur principal pour la demande, de même que des chercheuses et chercheurs impliqués, et si possible, du personnel hautement qualifié impliqué.
- Considérations d'équité, de diversité et d'inclusion (ÉDI): quelles mesures sont mises en place pour que les principes d'ÉDI soient assurés dans l'équipe? On ne cherche pas à savoir la composition de l'équipe de recherche, mais plutôt si les conditions nécessaires à l'ÉDI ont été mises en place. Consultez la boîte à outils EDI sur notre site web.

#### 6. Remise du financement

Le soutien financier sera versé au moyen d'un transfert de fonds inter-établissement qui transitera par le représentant institutionnel de l'établissement de la chercheuse ou du chercheur principal (ou de plusieurs transferts de fonds si les chercheuses et chercheurs impliqués désirent distribuer le financement entre eux).

#### 7. Reddition de comptes

En échange de l'aide financière octroyée par CentrEau, l'équipe de recherche s'engage à :

- Soumettre dans les plus brefs délais au moins une demande de financement pour ce projet auprès d'une organisation subventionnaire (ex.: CRSNG/CRSH, FRQ, Mitacs, ministères, municipalités, etc.).
- Six (6) mois après le soutien financier reçu, soumettre à CentrEau un rapport d'avancement du projet en remplissant ce [formulaire de suivi](#).

- À la fin de l'année financière, remplir un bilan financier sur FRQnet pour les établissements par qui auront transité des fonds d'amorçage.
- Indiquer l'affiliation du projet à *CentrEau – Centre québécois de recherche sur la gestion de l'eau* dans toutes les communications entourant le projet.
- Remercier CentrEau et utiliser son logo lors des activités et présentations en lien avec le projet.
- Remercier le FRQNT et utiliser son logo, lorsque possible, lors des activités et présentations en lien avec le projet.
- Présenter une conférence ou une affiche à l'une des activités organisées par CentrEau.
- Gérer et organiser les données à la fin du projet de sorte à faciliter leur partage. Si les données sont rendues publiques, nous partager l'endroit où elles peuvent être consultées.

## **8. Modification ou annulation de la demande**

Toute personne ayant déposé une demande doit informer la direction scientifique du regroupement par écrit à [direction@centreau.org](mailto:direction@centreau.org) de l'abandon, de l'annulation ou de la modification de sa demande originale dans les plus brefs délais et rembourser les montants versés non utilisés, le cas échéant.

Des questions? Contactez-nous à [info@centreau.org](mailto:info@centreau.org)